

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 3 février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Étaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Laëtitia BOBEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, M. Yves FERRIER, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Manon DEQUAIRE a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Stéphane BLANQUIN.

Absentes excusées : Mmes Françaises LUNEAU, Lydie ROBERT, M. Pascal BOITEL

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2023-10 : TARIFS MUNICIPAUX AU 1^{ER} MARS 2023 – LOCATION DE SALLES

Vu la délibération n° 2020-80 du conseil municipal de Mur sur Allier fixant les tarifs municipaux pour les locations de salles,

M. le Maire propose de réviser les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mars 2023 comme annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la révision des tarifs municipaux pour la location de salles à compter du 1^{er} mars 2023, tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 février 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 3 février 2023,

Le Maire
Jean DELAUGERRE

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le **17 FEV. 2023**



ID : 063-200083921-20230203-202310D-DE

TARIFS MUNICIPAUX AU 01 MARS 2023 Commune de MUR-VALENT

SITE DE MEZEL

SITE DE DALLET

Désignation	Particuliers		Associations *		Caution			
	M-S-A		Extérieurs		Ménage	Casse	Tapages Nocturnes	Télécom. alarme
	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif				
LE WEEK-END								
Maison du Temps Libre	380 €	380 €	300 €	300 €	400 €	150 €		
Foyer	240 €	240 €	300 €	200 €	400 €	-		
LA JOURNEE EN SEMAINE								
Maison du Temps Libre	190 €	190 €	300 €	300 €	400 €	150 €		
Foyer	100 €	100 €	300 €	200 €	-	-		

Désignation	Particuliers		Associations *		Caution			
	M-S-A		Extérieurs		Ménage	Casse	Tapages Nocturnes	Télécom. alarme
	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif				
LE WEEK-END								
Salle Polyvalente	380 €	380 €	300 €	650 €	400 €	150 €		
Salle bords d'Allier	140 €	140 €	400 €					
Les Vijots	100 €	100 €	200 €					
LA JOURNEE EN SEMAINE								
Salle Polyvalente	190 €	190 €	300 €	650 €	400 €	150 €		
Salle bords d'Allier	110 €	110 €	400 €					
Les Vijots	90 €	90 €	200 €					
La Fontaine	90 €	90 €	200 €					

*Locataires extérieurs : uniquement à des associations depuis le 01-01-2021

MISE EN PLACE D'UN CHEQUE D'ARRHE

30 % du loyer. Dans le cas d'une annulation qui intervient 1 mois avant la date de la manifestation, ces arrhes seront remboursées. Dans le cas contraire, elles ne seront en aucun cas restituées (sauf cas de force majeure).

DESAGREMENTS DIVERS DU FAIT DE LA MUNICIPALITE

En cas de désagréments divers du fait de la municipalité, le prix de la salle sera réduit de moitié pour les particuliers.

CIMETIERE

CONCESSION CIMETIERE

Concession	simple	double
50 ans	400,00 €	800,00 €
30 ans	250,00 €	500,00 €

Sur MEZEL :
vente des concessions dans l'ancien cimetiere avec - 25%

DEPOSITOIRE

< à 1 mois	0 €
> à 1 mois	2 € par jour supplémentaire

COLUMBARIUM

	M-S-A	Extérieurs
50 ans	800 €	1,200 €
30 ans	650 €	975 €
15 ans	500 €	750 €
plaque	63 €	63 €

Gravure aux frais de la famille

JARDIN DU SOUVENIR

dépôt des cendres	50 €
plaque	35 €

Gravure aux frais de la famille

VACATION OBSEQUES

la vacation	25 €
-------------	------

TAXE D'INHUMATION

taxe forfaitaire	30 €
------------------	------